

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>19277</b>	De <b>M. Paul-André Colombani</b> ( Libertés et Territoires - Corse-du-Sud )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports		<b>Ministère attributaire</b> > Sports
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Sanctuarisation des 5 mai	<b>Analyse</b> > Sanctuarisation des 5 mai.
Question publiée au JO le : <b>30/04/2019</b>		

### Texte de la question

M. Paul-André Colombani alerte Mme la ministre des sports sur la programmation de quatre matchs de football de Ligue 1 le dimanche 5 mai 2019. Le 5 mai 1992 est survenu le drame de Furiani durant la demi-finale de Coupe de France opposant Bastia à Marseille. L'effondrement de la tribune, montée à la hâte a causé la mort de 18 personnes et fait 2 357 blessés. En 2018, un accord a été passé avec la ligue de football professionnel, sous la pression de l'ancien secrétaire d'État aux sports, afin de sanctuariser les samedi 5 mai et non les autres jours. Le collectif du 5 mai 1992 souhaite que la sanctuarisation s'étende à tous les 5 mai et non plus uniquement les samedi 5 mai. Il est inconcevable que vingt-sept ans après ce drame des matchs de football soient toujours programmés les 5 mai. Il l'interroge sur la sanctuarisation de tous les 5 mai et non plus uniquement des samedi 5 mai.